

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à

Secrétaire de séance : Mme Annie FERREIRA

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

### **COMMUNICATIONS :**

#### **CENTRE D'AFFAIRES NOGENT-BALTARD – POINT D'ETAPE**

Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2014 dernier, nous avons délibéré sur une modification simplifiée du PLU pour intégrer les évolutions urbaines du projet de Cité d'Affaires Nogent Baltard, afin d'autoriser les nouveaux Permis de Construire et Permis de Construire Modificatifs d'Eiffage (délibération 14-132).

Aujourd'hui, je poursuis mon travail de communication et reviens vers vous pour vous délivrer un point précis des process en cours et vous informer des évolutions à venir sur ce dossier.

#### 1- Le commencement des travaux

Les travaux du Centre d'Affaires Nogent Baltard ont démarré. Afin de préparer les démolitions à venir, les premiers coups de pioche ont concerné des aménagements techniques dans le bâtiment voyageur RER A par la RATP et dans la gare routière existante en infrastructure par Eiffage.

De plus, les travaux préparatoires à la mise en place du chantier sont en cours ; la majorité de ces travaux seront terminés fin janvier 2015. Ils concernent :

- l'aménagement de la gare routière provisoire sur l'avenue des Marronniers, qui sera livrée fin janvier 2015
- l'aménagement des locaux provisoires de la RATP (et stationnement dédié) sur la place Pierre Sémard (sur les emprises RATP)
- l'aménagement de l'avenue Watteau en double sens afin de pouvoir désaffecter le tronçon intégré dans l'emprise chantier d'Eiffage
- l'aménagement du carrefour Joinville / Marronniers / Boucle Verte afin d'améliorer la circulation des bus en entrée de l'avenue des Marronniers, des sorties de chantier de la boucle verte et de l'accès à la clinique Armand Brillard
- l'aménagement de 160 nouvelles places de stationnement provisoire le long du Bois de Vincennes, sur l'avenue de la Belle Gabrielle

#### 2- Le mémorandum

Afin de contractualiser les évolutions de projet intervenues courant 2014 et impactant l'équation programmatique, technique et économique du projet, un mémorandum est en cours d'élaboration afin de formaliser les accords obtenus entre les trois parties (Eiffage, RATP, Ville de Nogent).

Il sera soumis à la délibération du Conseil Municipal ultérieurement.

#### 3- Conseil municipal exceptionnel le 29 janvier 2015

Pour aborder plus en détail le contenu du projet du Centre d'Affaires et prendre les

délibérations nécessaires à sa mise en œuvre, sous réserve que l'ensemble du dispositif soit prêt pour cette date, un Conseil Municipal exceptionnel sera organisé le 29 janvier 2015 (commission préalable le 22 janvier).

### **RENOVATION LIGNE A DU RER**

Après 40 ans d'exploitation, la RATP nous informe que la ligne A du RER doit être rénovée sur le tronçon situé entre Nanterre Préfecture et Vincennes.

Cette ligne figurant parmi les plus sollicitée du monde transporte près d'un million de voyageurs par jour.

Des travaux seront donc entrepris sur plusieurs étés, à compter de l'été 2015 en interruption complète du trafic.

Le calendrier d'interruption de trafic est le suivant :

ETE 2015 : du 25 juillet au 24 août entre Auber et la Défense

ETE 2016 : fin juillet à fin août entre Nation et la Défense

ETE 2017 : fin juillet à fin août entre Nation et Charles de Gaulle Etoile

ETE 2018 : fin juillet à fin août entre Nation et la Défense.

Ensuite des travaux se poursuivront de nuit au cours des étés 2019, 2020 et 2021 notamment sur le tronçon Nogent - Vincennes.

L'exploitation sera maintenue sur les branches Est et Ouest, ainsi que le tronçon central non concerné par les travaux.

Dès le mois de novembre 2014, la RATP a engagé une campagne de communication afin d'informer ses voyageurs des dispositions prises et des moyens de substitution qui seront mis en place.

### **CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

- En avril 2012, la Ville de Nogent-sur-Marne a mis en place un nouveau contrat d'exploitation, incitant le titulaire du marché à réaliser des économies d'énergie :
  - Lorsque des économies sont réalisées, le titulaire bénéficie de 50 % du gain.
  - Lorsqu'un dépassement de consommation est constaté, le titulaire du marché, assume seul le surcoût.

Durée du marché : 8 ans

- Services inclus :

P 1 - Fourniture de l'énergie et gestion : (env. 700 000 € H.T. annuel)

P 2 - Conduite et maintenance des installations : (env. 52 000 € H. T. annuel)

P 3 - Garantie totale des installations avec engagement de travaux programmés : (env. 80 000 € H. T. annuel)

- 28 sites
- 13 600 Mwh
- Engagement de DALKIA : Obtenir une économie de consommation de 9 % par rapport à la situation de référence.
- Mise en place d'une télégestion

L'économie réalisée sur les consommations est de 13 % en moyenne, donc supérieure à l'engagement DALKIA qui était de 9 % par an.

- 2 chaufferies rénovées avec passage au gaz :
  - Ecoles P. Bert/G. Moquet
  - Ecole Val de Beauté
- Mise en place d'une G. T. C. (Gestion Technique Centralisée) sur les 14 principaux sites.
- Remplacement de chaudières sur les sites suivants :
  - Gymnase Galliéni
  - Gymnase Watteau
  - Bibliothèque/Musée
  - Salle Emile Zola
  - Crèche Muette
  - Centre Technique Municipal

#### **14/215 EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL**

**Amendement présenté par le groupe « une alternative pour Nogent »**

**NOGENT-SUR MARNE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014**

DELIBERATION 14/215

Objet : **EXERCICE 2014 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GÉNÉRAL**

**AMENDEMENT**

présenté par

Élisabeth DURANTEL, Laurent BODIN et Michel GILLES

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis une décennie, la France ne parvient pas à tenir ses engagements en matière de réduction des déficits publics. La Cour des Comptes a souligné que la trajectoire de réduction des déficits publics, communiquée par le gouvernement français à la Commission européenne, n'a pas été respectée par les collectivités locales.

Le gouvernement a donc décidé la baisse de 11 milliards d'euros des dotations aux collectivités territoriales sur la période 2015-2017.

Dans ce contexte, il importe que chacun soit solidaire de cette politique de redressement de l'économie française, à commencer par les élus locaux qui doivent adopter une attitude responsable.

Beaucoup de communes, y compris des majorités UMP (cf Étampes lors de son dernier conseil municipal), ont compris le devoir d'exemplarité qui s'impose aux élus locaux.

A Nogent-sur-Marne, les indemnités des élus avaient déjà fortement augmenté au cours de la précédente mandature pour atteindre 313 590,31 € au compte administratif 2013 sur le 653.

Pourtant, une nouvelle hausse de ces indemnités a été voté par la majorité dès son arrivée en avril 2014 et une hausse supplémentaire est proposé dans cette décision modificative qui porterait le total sur le 653 à 365 997 € soit une **augmentation de +16,7 %**.

Une telle hausse serait particulièrement indécente et renforcerait la mauvaise image des élus aux yeux du public.

Aussi, il est proposé que le conseil municipal se montre solidaire des efforts imposés à nos concitoyens.

**TEXTE de l'Amendement**

**à la Délibération 14/215**

*Modifier le projet de DM2 comme suit :*

	Compte administratif 2013	BP 2014	Projet DM2 2014	Amendement
6531 Indemnités	281 125,60	292 587	315 587	<b>253 013</b>
6532 Frais de mission	1 536,63	2 160	2 660	<b>1 383</b>
6533 Cotisations de retraite	17 900,28	19 350	20 350	<b>16 110</b>
6534 Cotis. De sécurité sociale	4 401,00	5 100	11 600	<b>3 961</b>
6535 Formation	4 240,00	4 800	8 800	<b>3 816</b>
6536 Frais de représentation du maire	4 386,80	7 000	7 000	<b>3 948</b>
	313 590,31	330 997 5,6%	365 997 <b>16,7%</b>	<b>282 231 -10,0%</b>

Explication de M. le Maire :

Les indemnités des élus inscrites au compte 65 sont des dépenses obligatoires pour la commune. Leur calcul est encadré par des règles précises.

Le budget 2014 ayant été élaboré avant les élections du mois de mars, le nombre d'adjoints et de conseillers de la majorité n'était pas connu. En effet, c'est la première fois que nous sommes concernés par les dispositions relatives aux villes de plus de 30 000 habitants.

La décision modificative présentée ce soir a pour but d'ajuster le montant prévisionnel des dépenses au montant réel résultant des délégations.

Après plusieurs échanges avec les services de la préfecture, je vous informe que j'ai décidé de répartir différemment une enveloppe globale réduite attribuée aux élus de ma majorité. Cette décision fera l'objet d'une délibération présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Par ailleurs, je vous précise que j'ai demandé que les montants proposés soient le strict reflet des crédits nécessaires à l'équilibre, par article, du chapitre 65 après paiement des indemnités et charges de décembre.

Le Conseil Municipal par 28 voix contre, dont 1 pouvoir, 3 voix pour (Alternative pour Nogent) et 5 abstentions (Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent).

N'approuve pas l'amendement, ci-dessous, concernant la décision modificative n°2.

Et,

Le conseil municipal, par 28 voix pour dont 1 pouvoir (Ensemble aimons notre ville), 5 abstentions (Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Adopte la décision modificative n°2 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2014 ci après :

**DEPENSES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2014	Montant de la DM n°2	Lire après DM	Budget
65	021	6531	ELUS	Indemnités élus	292 587,00 €	18 993,00 €		311 580,00 €
65	021	6533	ELUS	Cotisations de retraite	19 350,00 €	102,00 €		19 452,00 €
65	021	6534	ELUS	Part patronale	5 100,00 €	5 800,00 €		10 900,00 €
65	021	6535	ELUS	Formation	4 800,00 €	4 00,00 €		5 200,00 €
67	64	678	CRECHES	Remboursement maintien de salaires - Mutuelle	0,00 €	519,33 €		519,33 €
67	822	678	VOIRIE	Remboursement maintien de salaires - Mutuelle	0,00 €	964,13 €		964,13 €
67	823	678	ESPV	Remboursement maintien de salaires - Mutuelle	0,00 €	1 587,68 €		1 587,68 €
022		022	FINANCES	Dépenses imprévues	161 570,57 €	-25 295,00 €		136 275,57 €

**TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :**

**3 071,14 €**

**RECETTES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2014	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM
013	64	6419	CRECHES	Remboursement maintien de salaires - Agents	0,00 €	519,33 €	519,33 €
013	822	6419	VOIRIE	Remboursement maintien de salaires - Agents	0,00 €	964,13 €	964,13 €
013	823	6419	ESPV	Remboursement maintien de salaires - Agents	0,00 €	1 587,68 €	1 587,68 €

**TOTAL des Recettes de Fonctionnement :**

**3 071,14 €**

**Solde de la décision modificative n° 2 - Fonctionnement Budget Général:**

**0,00 €**

**DEPENSES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2014	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM
21	12	2188	HYGIENE	Autres immobilisations	12 200,00 €	-5 000,00 €	7 200,00 €
23	832	2313	ENVIRONN	Décontamination Marie Curie	24 859,46 €	5 000,00 €	29 859,46 €
<b>TOTAL des Dépenses d'investissement</b>						<b>0,00 €</b>	

**14/216 EXERCICE 2015 – AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 1 pouvoir (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Autorise l'exécutif de la Commune de Nogent sur Marne au titre de l'exercice 2015, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Chapitre – Budget Général	Budget 2014	25% autorisé pour 2015
20 - Immobilisations incorporelles	196 252,00	49 063,00
21 - Immobilisations corporelles	12 477 484,00	3 119 371,00
23 - Immobilisations en cours	7 254 714,00	1 813 678,50
27 - Autres immobilisations financières	13 500,00	3 375,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 941 950,00</b>	<b>4 985 487,50</b>

Chapitre – Budget GPS	Budget 2014	25% autorisé pour 2015
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00	250,00
21 - Immobilisations corporelles	61 000,00	15 250,00
23 - Immobilisations en cours	723 815,84	180 953,96
<b>TOTAL</b>	<b>785 815,84</b>	<b>196 453,96</b>

Inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2015.

**14/217 TARIFS DES DROITS DE VOIRIE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2015**

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 1 pouvoir (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Augmente de 2 % les tarifs des droits de voirie, par rapport à ceux de 2014, excepté ceux pour les occupations du domaine public routier qui augmentent de 5 %, conformément aux tarifs figurant en annexe.

Applique les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant.

---

**14/218 ADHESION DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE AU COMITE 21**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adhère au Comité 21, réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle de développement durable.

Approuve le versement de la cotisation annuelle pour l'adhésion à ce réseau, soit 1 500 € TTC.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

---

**14/219 EXERCICE 2014 – APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DES OPERATIONS REALISEES PAR LA SAIEM DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC ILOT POSTE CENTRALE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le bilan de clôture de la ZAC îlot Poste Centrale présenté par la SAIEM de Nogent-sur-Marne en sa qualité d'aménageur.

Fixe à 48 829,06 € HT la participation de la Commune au bilan de l'opération.

Les crédits nécessaires au versement de la participation sont inscrits au budget de l'exercice 2014 Chap.67 – 6748.

Donne quitus à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (S.A.I.E.M.) de Nogent-sur-Marne de sa mission d'aménageur pour de la ZAC îlot Poste Centrale.

---

**14/220 AVENANT N°8 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PASSEE AVEC ELIOR**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public de la restauration collective de la Commune passé avec la société « Elior Restauration Enseignement » afin d'acter de l'adaptation du nombre de personnel du délégataire et de son amplitude horaire pour faire face

à l'accroissement du nombre d'enfants le mercredi midi suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs à l'école Victor Hugo, pour un coût annuel de 15 251,40 euros HT.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne ou son représentant à signer l'avenant n°8.

---

**14/221 ACTE DE VENTE DU PARKING "PAUL BERT" SITUE 19, RUE PAUL BERT (LOT DE VOLUME N°3000)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Valide la liste définitive des acheteurs ci-annexée et acte la vente des places du parking « Paul Bert » situé 19, rue Paul Bert/6, rue Brillat (volume 3000).

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à cette vente.

---

**14/222 CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN ET LA CREATION D'UN STADIUM RUE JEAN MONNET AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "MARNE AU BOIS AMENAGEMENT"**

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 1 pouvoir (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Approuve le projet de convention de mandat d'études à passer avec la Société Publique Locale « Marne aux Bois Aménagement – S.P.L » pour la réalisation d'un projet urbain et la création d'un stadium sur le site des terrains appartenant à la Commune rue Jean Monnet.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention de mandat.

---

**14/223 APPROBATION DE LA LICENCE OUVERTE DU SITE DATA.GOUV.FR**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la licence ouverte pour l'utilisation du site Data.gouv.fr afin de mettre en place une procédure d'Open Data.

---

**14/224 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Supprime au tableau des effectifs :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Crée au tableau des effectifs :

- un poste d'attaché territorial principal à temps complet
-



**14/225 CREATION DE VACATIONS POUR LE CONCOURS D'EXPRESSION LINGUISTIQUE "LEGS BIARD"**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Recourt la participation de deux intervenants extérieurs dans le cadre de l'organisation du concours d'expression linguistique « Legs BIARD », organisé par la Commune pour ses lycéens de 1<sup>ère</sup> et de terminale.

Fixe le taux de la vacation allouée pour ces interventions à 525 € brut pour la préparation des sujets et l'ensemble des opérations de correction des épreuves.

---

**14/226 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET DE DEUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AUPRES DE L'ASSOCIATION NOGENT PRESENCE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Met un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à disposition de l'Association Nogent Présence, à temps complet, durant une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Autorise le Maire à signer avec l'Association Nogent Présence deux conventions de mise à disposition d'une durée d'un an et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par l'Association des agents mis à disposition.

---

**14/227 ORGANISATION DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le recrutement de 7 agents recenseurs parmi les agents de la commune ou par recrutement externe, pour la période allant du 15 janvier au 21 février 2015.

Attribue la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement.

Attribue la somme de 150 € bruts à titre de prime exceptionnelle de fin de recensement aux agents ayant effectué un travail de qualité, somme versée sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

---

**14/228 ACTUALISATION DE LA LISTE DES CAE-CUI EXISTANTS DANS LES SERVICES DE LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE. MODIFICATION, POUR CERTAINS D'ENTRE-EUX, DE LA QUOTITE ET/OU DE L'AFFECTATION**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Actualise la liste des CAE-CUI existants comme suit :

- affectation de trois emplois au sein de la Police Municipale, Pôle ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) à raison de 35 heures hebdomadaires,
- affectation d'un emploi à la Crèche La Farandole à raison de 30 heures hebdomadaires,
- affectation de sept emplois au sein du Centre Technique Municipal à raison de 30 heures hebdomadaires pour 5 d'entre-eux et 35 heures pour 2 d'entre-eux,

- affectation de deux emplois au service des espaces verts à raison de 35 heures hebdomadaires,
- affectation d'un emploi au service entretien et gardiennage à raison de 35 heures hebdomadaires.

---

**14/229 APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL A DESTINATION DES FAMILLES HEBERGEES ET DE LA FONDATION ROTHSCHILD**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Applique aux familles hébergées et pouvant justifier de leur adresse par des documents émanant d'organismes officiels (CAF, Trésor Public...) ayant des enfants scolarisés dans les écoles nogentaises et fréquentant les accueils péri et extrascolaires, le barème ci-dessous correspondant aux différentes tranches de quotient familial :

Tranches	
A	Inférieur à 167
B	De 167,01 à 259
C	De 259,01 à 442
D	De 442,01 à 656
E	De 656,01 à 1006
F	De 1006,01 à 1500
G	1500,01 et +

Les familles hébergées par le SAMU social se verront appliquer le quotient A, sur attestation de ce dernier.

Les familles ne pouvant fournir de justificatifs de revenus se verront appliquer le tarif maximum.

La tranche E du quotient sera appliquée pour l'ensemble des enfants hébergés à la Fondation Rothschild, accueillis dans les écoles publiques primaires.

---

**14/230 APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE A INTERVENIR AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT ALBERT DE MUN, MONTALEMBERT ET SAINT-ANDRE, RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE A LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES NOGENTAIS DE CES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Maintien, pour l'année scolaire 2014/2015, le versement, par la Commune, aux établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André, de la participation de 1,52 euros pour chaque repas pris (à l'exclusion de celui du mercredi) et par élève nogentais fréquentant la restauration scolaire de ces établissements.

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André.

Habilite Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

---

**14/231 FIXATION D'UNE PARTICIPATION DES SENIORS NOGENTAIS AU REPAS ORGANISE PAR LA VILLE**

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 1 pouvoir (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Une participation de 10 euros par personne sera versée lors de l'inscription aux repas organisés à destination des seniors, par la Commune, le 3 février 2015.

L'inscription d'une personne nogentaise ayant 100 ans l'année du repas (2015) est gratuite ainsi que pour un accompagnateur de son choix.

Cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue du repas

Accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge, mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

**14/232 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE RENOVATION DES EAJE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les projets de conventions d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relatifs au versement de subventions pour ses travaux de rénovation dans les EAJE suivants :

- Arc en Ciel, 20 rue Raymond Josserand,
- Tout en Couleur, 7 rue Cabit,
- La Farandole, 6 rue Paul Doumer

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement et tous documents s'y afférant.

**14/233 PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS DE VACANCES MUNICIPAUX 6-17 ANS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe le tarif d'inscription aux séjours destinés aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 17 ans (colonies) organisés par les services municipaux, en appliquant le quotient familial, en fonction du coût réel du séjour, comme suit :

QF	Lettre quotient	Tarif Famille
Inférieur à 167	A	25 %
De 167.01 à 259	B	30 %
De 259.01 à 442	C	35%

De 442.01 à 656	D	40%
De 656.01 à 1006	E	55%
De 1006.01 à 1500	F	65%
1500.01 et plus	G	75%
Hors Commune		100%

En cas de départ multiple dans une même famille, celle-ci bénéficiera d'une déduction de 20% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant. L'utilisation du « bon vacances » de la C.A.F. est possible dès l'inscription du 1<sup>er</sup> enfant et cumulable avec la déduction du 2<sup>ème</sup> enfant.

Les non-nogentais seront admis dans la limite des places disponibles. Le tarif maximum leur sera appliqué (100% du coût du séjour).

Fixe le coût des séjours « Hiver 2015 » pour les 6-17 ans, comme suit :

Tranches	ROC D'ENFER Du 14 au 21/02	LA FECLAZ du 21 au 28/02	BERGERALM Du 14 au 21/02	SAINT GERVAIS Du 21 au 28/02
	<b>6/11 ans</b>	<b>6/11 ans</b>	<b>11/17 ans</b>	<b>11/17 ans</b>
A	172,50 €	174,75 €	173,75 €	190,00 €
B	207,00 €	209,70 €	208,50 €	228,00 €
C	241,50 €	244,65 €	243,25 €	266,00 €
D	276,00 €	279,60 €	278,00 €	304,00 €
E	379,50 €	384,45 €	382,25 €	418,00 €
F	448,50 €	454,35 €	451,75 €	494,00 €
G	517,50 €	524,25 €	521,25 €	570,00 €
Hors Commune	690,00 €	699,00 €	695,00 €	760,00 €

#### **14/234 FIXATION DU TARIF POUR LA MISE A DISPOSITION SALLE AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE FRANCIS POULENC**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe le tarif de la mise à disposition de salle, comme lieu de répétition, au Conservatoire de musique Francis Poulenc comme suit :

- 30 € d'adhésion annuelle
- 3 € de l'heure (dans la limite de deux heures hebdomadaire)
- 50 €, pour un forfait de 20 heures (dans la limite de deux heures hebdomadaire)

**14/235 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER**

Le conseil municipal, par 31 voix pour dont 1 pouvoir (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 4 abstentions (Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent),

Approuve la modification du règlement intérieur des Conseils de quartier.

---

**14/236 CREATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION RELATIVE A LA VIE ASSOCIATIVE ET A L'EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Crée la Commission Municipale relative aux subventions attribuées aux associations.

Cette commission est ouverte à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

---

**14/237 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS (CAL) DE VALOPHIS HABITAT**

Le conseil municipal,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour représenter Monsieur le Maire de Nogent-sur-Marne au sein de la Commission d'Attribution des Logements de Valophis Habitat.

- Sont candidates : Mme RYNINE  
Mme DURANTEL

Est désignée en tant que représentant de Monsieur le Maire, membre du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Attribution des Logements de Valophis Habitat :

- Mme RYNINE par 28 voix dont 1 pouvoir, Mme DURANTEL ayant obtenue 7 voix en faveur de sa candidature

---

**14/238 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION RELATIF A L'ANNEE 2013 (SIPPEREC)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2013,

---

**14/239 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE POUR L'ANNEE 2013**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2013.

---

**14/240 SUBSTITUTION AU SEIN DU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "LES PORTES DE L'ESSONNE" A LA COMMUNE DE MORANGIS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte de la substitution de la Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » à la Commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

L'article 3 des statuts du SIGEIF est mis en conformité et est rédigé de la façon suivante :

*« De nouveaux membres peuvent être admis dans le périmètre du Syndicat qui est étendu, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Dans l'hypothèse du transfert au Syndicat par un membre d'une compétence statutaire, la délibération de l'organe délibérant du membre concerné portant transfert de compétence est notifiée au Président du syndicat. Celui-ci informe le maire ou le président de chacun des Membres.*

*Le transfert prend effet au premier jour du mois qui suit la date à laquelle la décision de l'assemblée délibérante du Membre portant transfert de compétences est devenue exécutoire.*

*Les autres modalités de transfert non prévues aux présents statuts sont fixées par le Comité syndical.*

---

**14/241 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 14-323 du 14 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la société Animations Loisirs France sise 10 rue du Chenil à Croissy-Beaubourg (77183) pour l'organisation le 29 octobre 2014 de l'animation « parcours aventure jungle » au Club de Loisirs et Découvertes Guy Moquet, le prix de cette prestation étant de 658,80 € TTC.

N° 14-324 du 14 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association 3A domiciliée 35 rue de Degré au Mans (72000) pour la présentation du spectacle « *Zygomagique* » au Club de Loisirs et Découvertes Val de Beauté le 30 octobre 2014, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 14-325 du 14 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Planètemômes domiciliée 223 avenue Gambetta à Maisons-Alfort (94700) pour la présentation des spectacles « *Cache-cache à la ferme* » le 12 novembre et « *Perrine et le potier* » le 19 novembre, au Club de Loisirs et Découvertes Gallieni, le prix de ces deux prestations étant de 490 € TTC.

N° 14-326 du 14 octobre 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl Editions Thierry Magnier – Les Originaux sise 18 rue Séguier à Paris (75006) pour la mise à disposition de l'exposition

« *Il était une fois...contes en haïku* » présentée à la bibliothèque du 18 novembre au 13 décembre 2014, le prix de cette location étant de 869,25 €

N° 14-327 du 17 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Planètemômes domiciliée 223 avenue Gambetta à Maisons-Alfort (94700) pour la présentation du spectacle « *Il était une fois la forêt* » à l'école maternelle Victor Hugo, le 5 décembre 2014, le prix de cette prestation étant fixé à 3,50 € par enfant présent (6 classes concernées).

N° 14-328 du 17 octobre 2014 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Mère Deny's Family domiciliée BP 82265 à Castanet-Tolosan (31320) pour une représentation du spectacle « *Noëls du Monde* » devant les enfants de la structure multi-accueil Tout en Couleur le 18 décembre 2014, le prix de cette prestation étant de 691 € TTC.

N° 14-329 du 20 octobre 2014 : DÉSIGNATION de Maître TERENCE CABOT, avocat exerçant au sein du cabinet Latournerie Wolfram & Associés situé 164 rue du Faubourg Saint Honoré à Paris (75008), pour représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun et toute autre juridiction, dans le cadre du recours qu'elle souhaite engager contre l'arrêté interministériel du 8 août 2014 rejetant sa demande de « reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2009. Le montant des honoraires pour la première instance est fixé à 4 800 € HT.

N° 14-330 du 20 octobre 2014 : APPROBATION du bail commercial, d'une durée de 9 ans, à passer avec la Sarl TÉLÉ-SONS, représentée par sa gérante Mme Elisabeth Martins, pour la location de divers locaux d'une superficie de 95 m<sup>2</sup> situés 4 rue de Fontenay à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel étant fixé à 1 250 € et les charges à 50 €

N° 14-331 du 21 octobre 2014 : CRÉATION d'une régie permanente destinée au paiement des menues dépenses nécessaires au bon fonctionnement des mini-séjours, séjours et colonies de vacances organisés par les services municipaux, affectée au service Jeunesse.

N° 14-332 du 21 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Sarl Spectacles en Liberté sise 148 rue de Vincennes à Montreuil (93100) pour la présentation, le 2 décembre 2014, du spectacle « *le petit monde en carton* » à l'école maternelle Leonard de Vinci, le prix de cette prestation étant fixé à 4,30 € par enfant présent (8 classes concernées).

N° 14-333 du 22 octobre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société EQUIP'CITÉ sise 30 rue du Château d'eau à Montesson (78360) pour la fourniture de divers matériels (tables, barnums, chariots, grilles...) destinés aux manifestations de la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT.

N° 14-334 du 22 octobre 2014 : PASSATION d'un marché d'une durée d'un an renouvelable, avec la société EDRA sise 2 bis rue Clément Ader à Taissy (51500) pour des prestations de réparations des véhicules légers de la Ville, arrêté selon les modalités suivantes :

- lot 1 : véhicules de marque Renault - montant maximum annuel de commandes 20 000 € HT
- lot 2 : véhicules de marque Peugeot - montant maximum annuel de commandes 15 000 € HT
- lot 3 : véhicules de marque Citroën - montant maximum annuel de commandes 10 000 € HT
- lot 4 : véhicules de marque Ford - montant maximum annuel de commandes 5 000 € HT
- lot 5 : véhicules de marque Fiat - montant maximum annuel de commandes 8 000 € HT
- lot 6 : véhicules de marque Piaggio - montant maximum annuel de commandes 8 000 € HT

(lots 7 et 8 relatifs aux véhicules de marque Goupil et Effedi déclarés infructueux).

N° 14-335 du 23 octobre 2014 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet pour l'animation d'un atelier de sculptures et de gravures le 2 novembre 2014 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-336 du 23 octobre 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barak'A Théâtre domiciliée 16 avenue Sergent Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'un atelier de fabrication de marionnettes le 2 novembre 2014 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-337 du 23 octobre 2014 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf pour l'animation d'un atelier « modelage » le 2 novembre 2014 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-338 du 23 octobre 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Arts Liés domiciliée 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier d'arts plastiques le 2 novembre 2014 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-339 du 23 octobre 2014 : ANNULÉ

N° 14-340 du 24 octobre 2014 : DESIGNATION de Me Denis de la Burgade, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation exerçant au sein de la SCP Triffeau-Marlange-De La Burgade domiciliée 54 rue de Varenne à Paris (75007) aux fins d'introduction d'un pourvoi en cassation contre une ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Melun rendue le 16 octobre 2014, prononçant la suspension d'une délibération du 12 mai 2014 supprimant le poste de chef du service des affaires scolaires et d'un arrêté plaçant le titulaire du poste en surnombre au sein de la Collectivité.

N°14-341 du 28 octobre 2014 : APPROBATION de l'avenant résiliant au 31 décembre 2014 la convention passée avec la Crèche parentale associative Les Petits Moussaillons pour la mise à disposition de divers locaux situés 109 bis rue Théodore Honoré à Nogent, la structure reprenant à son nom la location desdits locaux auprès de Valophis Habitat.

N° 14-342 du 28 octobre 2014 : ANNULÉ

N° 14-343 du 31 octobre 2014 : PASSATION d'un avenant au contrat conclu avec la société C3RB concernant la maintenance du progiciel de gestion de la bibliothèque municipale, intégrant la maintenance d'un module complémentaire, le prix de la redevance annuelle HT de ce module étant de 105 € (126 € TTC), cet avenant générant une augmentation de la redevance globale de 1,54 %.

N° 14-344 du 31 octobre 2014 : PASSATION d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société BG INGENIEURS CONSEILS - pour la rénovation des installations d'éclairage des bassins du Centre nautique - actant de la réalisation d'une nouvelle mission d'assistance dans le cadre de la passation du futur marché de travaux, le marché précédemment conclu avec Ineo ayant été résilié le 16 septembre 2014. Le prix de cette nouvelle mission est fixé à 1 500 € HT (1 800 € TTC), cet avenant formalisant une augmentation du montant des honoraires de 11,76 %.

N° 14-345 du 31 octobre 2014 : PASSATION d'un avenant au marché d'entretien des espaces verts conclu avec la société VERTIGE actant de l'intégration de deux nouveaux sites (jardin pédagogique Legendre Chéron et parking Stalingrad), cet avenant générant une augmentation du montant initial du marché de 1,78 % (de 259 154 € HT à 266 649 € HT).



N° 14-346 du 3 novembre 2014 : DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même dans le cadre d'un contentieux l'opposant devant le Tribunal administratif de Melun au syndicat CDFT Interco du Val de Marne, lequel sollicite l'attribution d'un local à chacune des organisations syndicales.

N° 14-347 du 3 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Balabolka domiciliée 70 avenue Victor Hugo à Neuilly-Plaisance (93360) pour une représentation du spectacle « *Histoires tombées d'un éventail* » à la bibliothèque municipale le 12 décembre 2014, le prix de cette prestation étant de 700 € TTC.

N° 14-348 du 3 novembre 2014 : ANNULÉ

N° 14-349 du 3 novembre 2014 : APPROBATION de l'avenant résiliant la convention de location passée avec Valophis Habitat OPH 94 pour les locaux situés 109 bis rue Théodore Honoré à Nogent, à compter du 31 décembre 2014.

N° 14-350 du 3 novembre 2014 : PASSATION d'une convention avec Mme Cécile Coutin, historienne de l'art, pour l'organisation d'une conférence au Musée sur le thème de l'invention du camouflage par les artistes durant la Grande Guerre, le 13 décembre 2014, le prix de cette intervention étant de 300 €.

N° 14-351 du 3 novembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un four à micro-ondes de marque Thomson et de deux réfrigérateurs de marque Arthur Martin et Zanussi affectés à la structure multi-accueil Arc en Ciel, auprès de la société Darty.

N° 14-352 du 3 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Portes Ouvertes domiciliée 2 rue de la Plage à Champigny-sur-Marne (94500) pour un concert de la batucada, le 30 novembre 2014, à l'occasion de la manifestation Tous Unis, le prix de cette prestation étant de 900 € TTC.

N° 14-353 du 4 novembre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société GK PROFESSIONAL sise 29-31 rue Etienne Marey à Paris (75020) pour la fourniture de vêtements de travail (lot 3) et d'équipements divers et équipements de protection individuelle (lot 4) destinés à la Police municipale, arrêté selon les modalités suivantes :

- lot n°3 : montant maximum annuel de commandes : 15 000 € HT
- lot n°4 : montant maximum annuel de commandes : 12 000 € HT.

N° 14-354 du 4 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Calligraphis domiciliée 16 rue Visconti à Paris (75006) pour l'organisation d'un atelier de calligraphie extrême-orientale le 29 novembre 2014, le montant de cette prestation étant de 250 € TTC.

N° 14-355 du 4 novembre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association le Théâtre Astral domiciliée au Parc Floral de Paris (75012) pour la présentation du spectacle de Noël « *Du rififi dans l'arbre* », à l'école maternelle Fontenay, le 18 décembre 2014, le prix de cette prestation étant fixé à 4,30 € par enfant présent (6 classes concernées).

N° 14-356 du 5 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société AMOES sise 31 rue Bapst à Asnières (92600) pour une mission d'assistance à l'analyse et au suivi des consommations énergétiques du bâtiment passif « le Moulin de Beauté », d'une durée de deux ans, moyennant un prix global de 12 800 € HT (15 360 € TTC).

N° 14-357 du 5 novembre 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association La Compagnie Philippe Eretzian domiciliée 1 rue Saint-Sébastien à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gracieux de la grande salle de la Scène Watteau, aux fins de présentation

de la pièce « *Hôpital auxiliaire 73* », dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre.

N° 14-358 du 7 novembre 2014 : MISE A DISPOSITION au profit de la société Auto Service représentée par son président, M. Rachid Kerrouche, d'une parcelle de terrain située 160-162 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, d'une superficie de 99 m<sup>2</sup> pour une durée d'un an à compter du 17 novembre 2014, aux fins de stationnement de véhicules, le loyer mensuel étant fixé à 360 €.

N° 14-359 du 7 novembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit de matériels de contrôle d'alcoolémie affecté à la Police Municipale auprès du fournisseur, la société Drager Safety.

N° 14-360 du 12 novembre 2014 : PASSATION d'une convention d'occupation précaire pour un pavillon d'une superficie de 118 m<sup>2</sup> situé 39 rue Marceau à Nogent-sur-Marne, d'une durée de 4 ½ mois, le montant du loyer mensuel étant fixé à 973 €, les abonnements concernant les fluides étant souscrits directement par les preneurs.

N° 14-361 du 12 novembre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société SEMERU sise 3 rue Henri Poincaré à Antony (92160) pour l'entretien et le dépannage du système de vidéo protection, le montant de ces prestations étant estimé à 15 000 € HT au maximum.

N° 14-362 du 12 novembre 2014 : APPROBATION de l'avenant prorogeant d'une durée d'1 mois et 27 jours, soit jusqu'au 31 décembre 2014, la convention conclue avec l'association Crèche Parentale de Nogent-sur-Marne « Les petits Moussaillons » pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés espace Victor Baltard.

N° 14-363 du 12 novembre 2014 : APPROBATION de l'avenant prorogeant d'une durée de 5 mois et 27 jours, soit jusqu'au 30 avril 2015, la convention conclue avec l'association Crèche Parentale de Nogent-sur-Marne « Les petits Canotiers » pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés espace Victor Baltard.

N° 14-364 du 14 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl SESAME SPECTACLES sise 50 rue de Marsinval à Vernouillet (78540) pour l'organisation de l'animation « père Noël en déambulation » dans les rues de la Ville le 17 décembre 2014, le prix de cette prestation étant de 588,21 € TTC.

N° 14-365 du 14 novembre 2014 : PASSATION d'une convention d'occupation du domaine public avec la société EGO PRODUCTIONS pour la réalisation de prise de vues dans le cadre de la série télévisée « Doc Martin », du 25 au 27 novembre 2014, la mise à disposition de divers locaux de l'Hôtel de Ville et d'une salle du pavillon des élus étant consentie moyennant le paiement d'une indemnité de 4 902,27 €.

N° 14-366 du 14 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl SESAME SPECTACLES sise 50 rue de Marsinval à Vernouillet (78540) pour l'organisation, dans le cadre des fêtes de Noël, de diverses animations : « le Père Noël en déambulation » dans les rues de la Ville, « la loco du Père Noël », une prestation musicale déambulatoire et deux représentations du « *Spectacle de Guignol* » le 20 décembre 2014, le prix de ces prestations étant de 5 800 € TTC.

N° 14-367 du 14 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl LES PETITS TRAINS DE PARIS sise 18 rue de Béziers au Blanc-Mesnil (93150) pour la location d'un petit train avec chauffeur dans le cadre des animations de Noël, le coût de cette prestation étant de 1 595 € TTC.

N° 14-368 du 17 novembre 2014 : RESILIATION de la convention d'occupation précaire passée le 22 août 2014 pour un logement situé 43 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne, suite au départ du preneur.

N° 14-369 du 18 novembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Pro Aid Autisme domiciliée 19 rue des Martyrs à Paris (75009) pour une action de « sensibilisation à l'autisme » le 24 novembre 2014, destinée aux agents des clubs de loisirs et découvertes, le prix de cette formation étant de 500 € TTC.

N° 14-370 du 20 novembre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société DEKRA sise 30 rue du Morvan – Parc tertiaire Silic à Rungis (94623) pour la réalisation :

- de prestations de vérifications obligatoires du patrimoine bâti (lot n°1), le montant maximum annuel de commandes étant de 37 000 € HT.
- de diverses missions de contrôle technique dans les opérations de construction / réhabilitation, diagnostics immobiliers avant vente ou location et autres missions de diagnostics (lot n°2), le montant maximum annuel de commandes étant de 28 000 € HT.

N°14-371 du 20 novembre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association le Réveil de Nogent Hand Ball domiciliée 5-9 rue Anquetil à Nogent, pour des prestations de découverte et d'approfondissement de la discipline du hand-ball au profit des enfants fréquentant les ateliers du soir, les séances d'1h30 se déroulant au gymnase Gallieni les mardis et jeudis, du 6 janvier au 3 juillet 2015. Le prix de cette prestation est fixé à 860 €

N° 14-372 du 24 novembre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société DESCOURS & CABAUD sise 31 quai du Raincy à Bonneuil-sur-Marne (94381) pour la fourniture d'équipements de protection individuelle destinés aux services municipaux (lot n°1), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € HT.

N° 14-373 du 27 novembre 2014 : PASSATION d'un accord-cadre multi attributaires à bons de commandes pour l'organisation de séjours de vacances destinés aux enfants et adolescents, selon les modalités suivantes :

**Lot n°1 – séjours hiver et été pour les 6-11 ans.**

Les sociétés retenues sont :

- ADAV sise 10 bis rue du Collège 59380 Bergues
- AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES sise 9 rue du Rivage 59320 Sequedin
- MONTAGNE ET MUSIQUE EN VERCORS sise 1040 rte de Charande 38880 Autrans

Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 30 000 € HT

**Lot n°2 – séjours hiver et été pour les 11-17 ans.**

Les sociétés retenues sont :

- ADAV sise 10 bis rue du Collège 59380 Bergues
- AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES sise 9 rue du Rivage 59320 Sequedin
- EVASION 78 sise 7 allée de la Closerie 78590 Noisy-le-Roi
- REGARDS sise 48 avenue Victor Hugo 92220 Bagneux

Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 38 000 € HT

**Lot n°3 – mini-séjours destinés aux 15-17 ans.**

L'attributaire est la société EVASION 78 sise 7 allée de la Closerie 78590 Noisy-le-Roi.

Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 6 000 € HT.

N° 14-374 du 27 novembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit de 6 auto-laveuses acquises entre 2001 et 2006 et affectées au service des Affaires scolaires, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 14-375 du 27 novembre 2014 : PASSATION d'un marché d'assurances dans le cadre du groupement de commandes conjoint constitué entre la Ville et le CCAS, d'une durée de 5 ans, arrêté selon les modalités suivantes :

- **lot n°1 : Dommages aux biens**

Compagnie MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA représentée par la société BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE sise 34 avenue de Gravelle à Charenton-le-Pont (94220).

- prime annuelle pour la Commune : 49 276,03 € HT (53 710,87 € TTC)
- prime annuelle pour le CCAS : 3 680,00 € HT (4 011,20 € TTC)

- **lot n°2 : Responsabilité civile**

Compagnie AXA France IARD représentée par le Cabinet CLÉMENT ET DELPIERRE sis 2 rue Alfred Savouré à Charenton-le-Pont (94220).

- prime annuelle pour la Commune : 16 030,43 € HT (17 695,73 € TTC)
- prime annuelle pour le CCAS : 715,83 € HT (790,19 € TTC)

- **lot n°3 : Flotte automobile (Commune)**

SMACL sise 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 9.

- prime annuelle pour la Commune : 35 105,02 € HT (44 502,18 € TTC)

- **lot n°4 : Protection juridique pénale des agents et des élus**

Compagnie C.F.D.P. représentée par la société SARRE & MOSELLE sise 17 avenue Poincaré à Sarrebourg (57401).

- prime annuelle pour la Commune : 3 123,85 € HT (3 405,00 € TTC)
- prime annuelle pour le CCAS : 73,39 € HT (80,00 € TTC)

- **lot n°5 : Expositions et objets d'art (Commune)**

Compagnie HISCOX représentée par la société SARRE & MOSELLE sise 17 avenue Poincaré à Sarrebourg (57401).

- prix minimum par exposition temporaire : 92 € HT (100 € TTC)
- prix total annuel pour exposition permanente : 550,46 € HT (600 € TTC)

N° 14-376 du 27 novembre 2014 : PASSATION d'un marché de fourniture de livres, périodiques et documents audiovisuels pour les services Archives, Bibliothèque et Affaires scolaires, d'une durée d'un an renouvelable, arrêté selon les modalités suivantes :

- **Lot n°1 : livres neufs jeunesse et adultes pour la bibliothèque**

Société ALIZE SFL sise 4 rue Charles Christofle à Saint-Denis (93200), le montant annuel de commandes étant estimé entre 45 000 € HT et 75 000 € HT.

- **Lot n°2 : livres neufs spécialement reliés pour les bibliothèques**

Société RENOV'LIVRES sise 329 rue Pasteur à Ludres (54175), le montant annuel de commandes étant estimé à 10 000 € HT au maximum.

- **Lot n°3 : livres édités en langue étrangère**

Société CIL sise 20 rue du Stade à Grezieu-la-Varenne (69290), le montant annuel de commandes étant estimé à 3 000 € HT au maximum.

- **Lot n°4 : ouvrages techniques liés aux activités du service Documentation**

Société ECOSPHERE sise 25 rue Alfred Nobel à Champs-sur-Marne (77421), le montant annuel de commandes étant estimé entre 1 000 € HT et 5 000 € HT.

- **Lot n°5 : livres sonores**

Société BOOK IN DIFFUSION sise 3 rue de l'Europe à Mathieu (14290), le montant annuel de commandes étant estimé entre 1 000 € HT et 4 000 € HT.

- **Lot n°6 : DVD pour les activités de prêt de la bibliothèque**

Société ADAV sise 41 rue des Envierges à Paris (75020), le montant annuel de commandes étant estimé entre 12 000 € HT et 25 000 € HT.

- **Lot n°7 : périodiques et documentation technique destinés aux élus et aux services administratifs**

Société EBSCO sise immeuble Le Nobel, 3 rue Jacques Rueff à Antony (92183), le montant annuel de commandes étant estimé entre 40 000 € HT et 65 000 € HT.

- **Lot n°8 : ouvrages neufs non scolaires pour les crèches**

Librairie ARTHUR sise 5 rue Charles VII à Nogent-sur-Marne (94130), le montant annuel de commandes étant estimé entre 25 000 € HT et 50 000 € HT.

- **Lot n°9 : périodiques adultes et jeunesse pour la bibliothèque**

Société France PUBLICATION sise 40/42 rue Barbès à Montrouge (92541), le montant annuel de commandes étant estimé entre 10 000 € HT et 16 000 € HT.

N° 14-377 du 28 novembre 2014 : PASSATION d'un marché avec l'imprimerie LE RÉVEIL DE LA MARNE sise 4 rue Henri Dunant à Epernay (51200) pour des prestations d'impressions des publications de la Ville, le montant annuel de commandes étant estimé entre 65 000 € HT et 200 000 € HT.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50**